



MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2020-04

Le Conseil Municipal se réunira en visio-conférence

Mercredi 17 juin 2020 à 20h30

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A ODARS, le 12 juin 2020

Le Maire, **Patrice Arséguel**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de séance du 04/03/2020 et du 27/05/2020
- Désignation des délégués à la commission communale des impôts
- Désignation du délégué SOLEVAL
- Vote des taux d'imposition

INFORMATION

DROIT DE PREEMPTION



MAIRIE D'ODARS

16 ALLEE DES PYRENEES
31450 ODARS
TELEPHONE 05.62.71.71.40

Séance n°2020-04

Paraphe :

**PROCÈS-VERBAL
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ODARS
Séance du 17 juin 2020**

L'an deux mil vingt et le dix-sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la présidence de Patrice ARSEGUÉL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2020

PRESENTS :

ARSÉGUÉL Patrice, BERTHELOT Béatrice, BRETHOUS Jacques, CLARET Laurie, COUJOU DELABIE Marie-Ange, DECROIX Jacques, FAURE Cécile, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, JULIEN-DELANNOY Martine, LUVISUTTO Alain, MERLE Laure, PASQUET Jean-Claude, SCIE-NEGRIN LYDIE, SORIANO Timothée

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :

Jacques DECROIX est désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au secrétaire de la séance du 04/03/2020, Mme BERTHELOT Béatrice, de donner lecture du procès-verbal de la séance du 04 mars 2020. En raison d'un manque d'information juridique, il est adopté à la majorité par le conseil municipal. Les 2 absents sont : FAURE Cécile et PASQUET Jean-Claude.

Ensuite, Monsieur le Maire demande au secrétaire de la séance du 27/05/2020, Mme CLARET Laurie, de donner lecture du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020. Il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et informe les conseillers qu'ils peuvent lui proposer de mettre des points à l'ordre du jour mais avant le délai des 3 jours ouvrés de publication de la convocation.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de proposer les délégués à la commission communale des impôts directs

2020-04-01 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire indique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire, de six membres titulaires et 6 membres suppléants dans les communes de 2 000 habitants ou moins.

Aussi, il convient, à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Son rôle consultatif s'exerce en matière de fiscalité directe locale : évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux, avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales ...

Six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants sont désignés par la Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer :

EN QUALITE DE TITULAIRE	EN QUALITE DE SUPPLEANT
Jacques BRETHOUS	André BLANC
Mathieu JOURNOU	Maryse BENETTI
Béatrice BERTHELOT	Francis EARD
Jacques DECROIX	Jean-Charles MARE
Jean-Claude PASQUET	Jean-Louis SIMORRE
Timothée SORIANO	Gilles CRISTOL
Lydie SCIE	Stéphane LAGARDE
Marie-Ange COUJOU DELABIE	Éric BOYER
Marc PIRCHER	Laurence FEL
Jacqueline GADAUD	Viviane TOUGES
Bruno MALAUTIER	Sophie COURREAU
Annie GUY	Annie GADEA

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe qu'il faut désigner un délégué SOLEVAL.

2020-04-02 : SOLEVAL : agence locale de l'énergie et du climat en Sicoval Sud-Est Toulousain

Monsieur le Maire indique que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain (SOLEVAL) est une agence qui propose des conseils dans le domaine de l'énergie ce qui permet à la commune de faire des économies lors de projets comme l'achat des radiateurs, l'étude énergétique des bâtiments publics,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré cette année à SOLEVAL et à régler la cotisation annuelle qui s'élève à 857.85 € (0.95€*903 habitants). Il souligne que la cotisation forfaitaire par projet est de 500 €

Le conseil municipal doit désigner un représentant communal titulaire pour l'assemblée générale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent se porter candidates :

Monsieur Alain LUVISUTTO propose alors sa candidature

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire en qualité de délégué titulaire Alain LUVISUTTO

La personne représentant la commune est donc M Alain LUVISUTTO

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers que pour préparer le budget primitif il faut fixer les taux d'imposition des 3 taxes (habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

Un diaporama sur l'évolution des finances de la commune est diffusé afin de donner une vision globale de la situation. Il est rappelé l'importance de maintenir une différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à un niveau qui permet de garantir un capital d'emprunt suffisant. En 2020 cette capacité est de 61k€ environ. En 2020 il faut s'attendre à une baisse de recette à cause de l'effet COVID (moins de rentrées à l'école) et à une augmentation des dépenses (atelier technique avec des dépenses non subventionnées).

2020-04-03 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les taux d'imposition 2020 des taxes directes locales et propose de ne pas augmenter ces taux. Il rappelle que le taux d'imposition de la taxe d'habitation est gelé et que la commune ne pourrait agir que sur le foncier non bâti.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020 sur les taxes directes locales.

Les taux sont les suivants pour 2020 :

- 14.50 % pour la Taxe d'Habitation,
- 15.00 % pour la Taxe Foncière Bâti,
- 76.50 % pour la Taxe Foncière Non Bâti.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

DROIT DE PREEMPTION

DATE de DECISION	OBJET	SECTION	N°PARCELLE	Adresse	SUPERFICIE
12/06/2020	DOREAU /GEFFROY-BORRAS	A	347	2 allée des Pyrénées	817 m ²

Le maire a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

INFORMATION

La kinésithérapeute, Sophie Planche, déménage et sa collègue recherche un local pour continuer l'activité sur la commune.

La séance est levée à 21h30

**MAIRIE D'ODARS**

16 ALLEE DES PYRENEES
31450 ODARS
TELEPHONE 05.62.71.71.40

Feuillet de clôture de la séance n°2020-04 en date du 17 juin 2020 à 20h30.

Délibérations prises au cours de la séance n°2020-04 :

- Délibération n°2020-04-01 : Représentants de la Commission communale des impôts directs
- Délibération n°2020-04-02 : Délégué SOLEVAL
- Délibération n°2020-04-03 : Vote des taux d'imposition

Etaient présents :

Patrice ARSEGUEL	
Béatrice BERTHELOT	
Jacques BRETTHOUS	
Laurie CLARET	
Marie-Ange COUJOU DELABIE	
Jacques DECROIX	
Cécile FAURE	
Yann HAMON	
Mathieu JOURNOU	
Martine JULIEN-DELANNOY	
Laure MERLE	
Alain LUVISUTTO	
Jean-Claude PASQUET	
Lydie SCIE-NEGRIN	
Timothée SORIANO	

Le Maire,
Patrice ARSEGUEL